Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 36

Artikel: L'orientation scolaire: l'éxperience genevoise
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028986

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'orientation scolaire: l'expérience genevoise

Enfants orientés dans les sections pré-gymnasiales:

- **Genève, plus du tiers**
- **Neuchâtel, un peu moins du tiers**
- **Vaud, un sixième**

A partir du moment où l'école prétend ne vouloir négliger aucun talent, elle doit être capable de repérer les aptitudes de chacun et orienter chaque élève vers la section pour laquelle il est fait.
Le cycle d'orientation est donc la pièce maîtresse de toute nouvelle structure. On sait que Genève s'est lancé audacieusement dans une réforme qui met l'accent sur l'orientation de tous les enfants, alors que dans le canton de Vaud, par exemple, l'orientation, pour l'instant du moins, n'est offerte qu'aux seuls enfants sélectionnés par l'enseignement secondaire. L'expérience genevoise est en cours. Elle mérite d'être analysée ; des enseignants genevois s'y sont consacrés.
Dans un premier article, ils décrivent le système mis en place. Des notes ont été ajoutées pour rappeler, en regard, quelques données du système vaudois et neuchâtelois.

D. P.

L'ancien système

L'école publique genevoise est aujourd'hui remise en question par la création, au point de passage de l'école primaire au secondaire, d'un cycle d'orientation. Ce nouvel organisme entraînera, à n'en pas douter, la nécessaire revision de l'école primaire et le réajustement du degré secondaire. C'est dire qu'en s'attaquant au problème difficile de l'orientation scolaire, les autorités cantonales remettent en cause, vaille que vaille, l'ensemble du système pédagogique qui fit, il y a tant d'années, l'orgueil de la république.
Un rapide exposé de la situation antérieure fera mieux comprendre et la nécessité de la réforme et les intentions de ses auteurs. Il y a trois ans encore, les écoliers qui sortaient de l'école primaire voyaient s'ouvrir devant eux un grand nombre d'écoles aux noms mystérieux et aux antres obscurs. Que l'on se décidât pour le mâle Collège de Calvin (trois années de latin, puis quatre ans de grec-latin ou anglais-latin, ou sciences) ou pour l'Ecole supérieure de jeunes filles (deux ans avec ou sans latin, puis latin-anglais, langues vivantes, ou culture générale), ou pour des écoles plus techniques (Collège moderne pour les garçons, Ecole ménagère pour les filles) ou encore que l'on achevât sa scolarité obligatoire à l'école primaire (8e et 9e) pour entrer ensuite en apprentissage, le critère d'orientation restait celui des notes scolaires, des conseils de l'instituteur et du choix définitif des parents.
Mais d'autres motivations venaient encore fausser ce choix. Le niveau social et culturel des écoles était loin d'être le même ; le conformisme contraignait presque les familles de la bonne bourgeoisie à en tenir compte et à mettre leur fils au collège que fonda Calvin ; mais c'était autant d'obstacles psychologiques sur le chemin qui pouvait conduire le fils d'ouvrier ou de petit bourgeois aux études supérieures. Fait plus grave, cette hiérarchie contaminait l'administration de l'enseignement et créait, dans le corps des professeurs, une échelle de valeurs et un cursus honorum très contestables. Enfin d'autres critiques pouvaient être adressées à ce système : bâtiments répartis par écoles, non par quartiers, ce qui renforçait la ségrégation sociale et culturelle ; traitements différents des garçons et des jeunes filles, puisque les premiers, s'ils se rendaient au collège, avaient le droit de quitter l'école primaire en 6e année déjà, alors que les filles qui désiraient entrer à l'Ecole supérieure devaient attendre une année encore ; obligation, pour les garçons qui voulaient faire des études scientifiques universitaires en passant par le collège, de suivre, comme leurs camarades littéraires, les trois années de latin de la division inférieure ; et surtout quasi impossibilité, en cas de fausse orientation, de redresser la situation, puisque seule était ouverte la voie descendante qui, du collège de Calvin menait aux autres écoles, mais non l'inverse, à cause de l'enseignement obligatoire du latin au collège. D'ailleurs, le déchet considérable lors de la première année de collège permettait de vérifier la mauvaise qualité de l'orientation. Et pour les élèves, c'était chaque fois un ou deux ans de perdus.

Vaud :

On reconnaît là les principaux défauts de l'ancien système vaudois où régnait la primauté du collège classique, la séparation filles et garçons, une seule possibilité de changement non réversible du classique au scientifique, puis au primaire, les préjugés de classe, etc. L'intérêt réside dans le fait qu'à partir d'une situation à peu près identique, Genève s'est lancé dans une réforme beaucoup plus profonde.

Neuchâtel :

On peut faire à peu près les mêmes remarques en ce qui concerne le système neuchâtelois d'avant la réforme : une seule section pré-gymnasiale classique hétérogène où se trouvaient mêlés les élèves qui se préparaient à des études scientifiques et ceux qui se destinaient au gymnase littéraire. Une section moderne jouissant de peu de prestige. Quasi absence d'orientation véritable avant la 9e année de scolarité obligatoire. Préjugés sociaux : une enquête de 1956-1958 révélait qu'un bon nombre de bien doués issus de milieux modestes boudaient les études secondaires « pré-gymnasiales », etc.

Expérimentation progressive

Le projet d'une réorganisation fondamentale des années d'orientation a été longuement médité puisque, après le rapport du Département de l'instruction publique sur la réforme de l'enseignement secondaire, déposé au printemps 1959, et les corrections apportées et discutées par les maîtres et associations intéressées, l'expérience débuta en septembre 1962, alors que l'instruction publique venait de passer des mains de M. Alfred Borel à celles de M. André Chavannes. La réforme, d'abord lancée sur une échelle réduite, limitée à quelques quartiers, pour des raisons de prudence, de pénuries de locaux et de maîtres, s'est largement développée dès lors. Mais actuellement, faute de crédits, donc de locaux, le rythme a dû être ralenti et, **cette année, la moitié seulement des écoliers genevois qui ont quitté l'école primaire (soit 1200 élèves) ont pu entrer dans la 7e année du Cycle d'orientation,** alors que la première volée expérimentée (215 élèves) atteindra l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. On estime que, pour les prochaines années, le rythme d'intégration sera de 250 élèves par volée primaire.

Vaud et Neuchâtel :

Remarquons la manière progressive de faire entrer en vigueur la réforme. Dans le canton de Vaud, la réforme de l'enseignement secondaire fut, d'un seul coup, généralisée ; dans le canton de Neuchâtel, l'expérimentation est dans sa troisième année ; l'application de la réforme n'est généralisée que pour les sections classique et scientifique, depuis 1964-1965. Dans les sections moderne et pré-professionnelle, on trouve encore un certain nombre de classes traditionnelles.

La réforme de structure

En bref, la nouvelle organisation fait entrer tous les élèves de la 6e primaire dans l'enseignement secondaire par un cycle d'orientation qui s'étend sur trois ans (soit de 12 à 15 ans ; 15 ans est le terme de la scolarité obligatoire). Sur la base de la décision des parents, des résultats primaires, des indications de l'instituteur et des tests d'aptitude et de connaissance, les élèves sortant de 6e primaire sont répartis en trois sections qui composent la 7e du Cycle d'orientation, soit la latino-scientifique, LS, qui prépare aux études supérieures, **elle représente cette année le 34 % de l'effectif** ; la générale, G, 43 % (écoles techniques, de métiers et d'arts), et la pratique, P, 22 % (apprentissage). Le nouvel élément d'appréciation (tests d'aptitude et de connaissance) n'entre en ligne de compte que s'il est favorable à l'élève, et corrige, en quelque sorte, ce que les notes scolaires ont parfois de trop sommaire. L'année suivante, en 8e, les élèves de la latino-scientifique se répartissent dans des classes spécifiques dont le programme ne diffère que pour le latin, les sciences, et quelque peu les mathématiques. En 9e et dernier degré, les quatre sections subsistent, mais la section générale, qui prépare à des écoles secondaires fort différentes, comporte une option technique et une option ménagère pour les filles.

Vaud :

Les pour cents de cette orientation sont d'un intérêt extrême ; **alors que Genève oriente, à 13 ans, en prégymnasiale, le 1/3 des effectifs totaux, à Lausanne, on compte, au même âge, approximativement le 1/6 de la population scolaire en prégymnasiale ; comment s'explique une différence du simple au double ?**
Relevons aussi qu'à Genève le mot orientation n'a pas le même sens que dans le canton de Vaud. Au bout du lac, il signifie : observer les résultats d'un premier choix ; au milieu du lac : observer en vue de décider quel choix sera le meilleur (cycle d'orientation entre 10 et 12 ans).

Neuchâtel :

Dans le canton de Neuchâtel, l'orientation se fait de la manière suivante. **Tous les élèves de la 5e année primaire** (fin du premier cycle à 11 ans) sont soumis à des épreuves de connaissance de français et d'arithmétique. Les notes obtenues à ces épreuves, combinées aux résultats scolaires de fin d'année déterminent en partie l'accès à l'une des trois sections de l'école secondaire : classique ou scientifique et moderne - pré-professionnelle. Si l'élève obtient un certain nombre de points, il est admis dans les sections classique ou scientifique **qui reçoivent un peu moins du tiers de l'effectif total**, sinon il est orienté vers la section moderne - pré-professionnelle. Notons encore qu'un élève qui n'a pas le nombre de points requis pour entrer dans les deux premières sections peut bénéficier d'une procédure de compensation : il peut être « sauvé » par un bon score au test d'intelligence, **auquel sont soumis tous les élèves**, ou par un jugement favorable de l'instituteur. A la fin de cette première année du cycle secondaire, des transferts sont possibles d'une section dans une autre. D'autre part, la section moderne - pré-professionnelle se scinde et les élèves, à la suite d'un examen, passent soit en moderne soit en pré-professionnelle.

Les conditions de travail

L'intérêt de la réforme ne réside pas tant dans le tri, peut-être trop long, ni dans le tronc commun, au contraire assez court — à peine une année pour les latino-scientifiques — que dans les conditions mêmes de l'expérience. Classes aux effectifs en principe limités, bâtiments de quartiers qui regroupent toutes les sections, **classes d'appui pour aider pour quelques semaines l'élève momentanément déficient dans telle ou telle branche, classe de rattrapage pour permettre un transfert plus rapide d'une section à l'autre,** si nécessaire, enfin, études surveillées pour ceux qui ne disposent pas des conditions nécessaires aux travaux à domicile, tout cela témoigne d'une intention de repenser non seulement les structures, mais les conditions mêmes de l'étude.

Vaud :

Relevons que dans le canton de Vaud on ne connaît pas cette innovation genevoise remarquable : les classes d'appui.

Neuchâtel :

Dans le canton de Neuchâtel, on a institué des « cours de rattrapage » pour faciliter les passages d'une section à l'autre et, à La Chaux-de-Fonds seulement, des « études surveillées » réservées aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'une ou l'autre des matières principales.

Le contrôle de l'orientation

L'orientation elle-même est faite tout au long de l'année par le contrôle des professeurs, les séances du conseil d'école, et les avis des conseillers d'orientation (psychologues enseignant ou ayant enseigné). Des épreuves communes, véritablement récapitulatives, permettent de faire le point pour l'ensemble du cycle ou d'une section.

Cette année scolaire, 182 élèves de 7e (soit 15 % de l'effectif) ont été jusqu'à présent transférés ou ont dû doubler leur classe : 78 élèves ont été mutés vers une section plus difficile : soit de la P vers la G (45), soit de la G vers la L-S (33) ; 77 élèves l'ont été vers une section moins difficile : soit de L-S vers la G (34), soit de G en P (43) ; 8 transferts ont eu lieu entre la L et la S, et 19 élèves doublent leur classe. En revanche, en 8e, il n'y a eu que 14 transferts sur 614 élèves (4,3 %), ce qui tendrait à prouver que presque tout le travail d'orientation est fait la première année.

Le Cycle d'orientation devrait donc éliminer quelques-unes des déficiences les plus redoutées de l'ancien système ; absence de véritable orientation, inégalité de traitement entre filles et garçons, inutile purgatoire latin pour les scientifiques du collège, difficile modification d'un mauvais choix ; il devrait contribuer par sa décentralisation, son meilleur encadrement des élèves, la refonte complète des anciennes écoles du même degré, à une vraie démocratisation dont le besoin se fait chaque jour plus criant. Mais il a posé aussi de nombreux autres problèmes. C'est ce que nous examinerons dans notre prochain article.

Année prospère pour l'industrie pharmaceutique, mais quels nouveaux remèdes?

Les grandes firmes pharmaceutiques suisses viennent de publier leur rapport pour 1964. L'année écoulée a été encore plus profitable que la précédente. La progression du chiffre d'affaires est pour Geigy de 21 % (1963 : 14 %), pour Sandoz de 18 % (14,4 %), pour Ciba de 13,4 % (6,3 %). Au total, le chiffre d'affaires des quatre grandes maisons bâloises atteint approximativement (approximativement, parce qu'on le sait, Roche ne publie pas son chiffre d'affaires) 7 milliards pour 1964.

A quel progrès de la science pharmaceutique correspond pour 1964 une avance commerciale aussi spectaculaire ?

Pour en juger, il faut rappeler quelle est la part du département pharmaceutique dans l'ensemble des affaires traitées par l'industrie chimique : Ciba (48 %), Sandoz (58 %) et Roche près de 100 %. Il est donc permis de dire que plus de la moitié de l'activité des maisons bâloises se rapporte à la production pharmaceutique.

Pour bien juger encore des rapports entre l'avance commerciale et l'avance scientifique, il faut rappeler aussi l'importance des sommes consacrées à la recherche. Sur la base du rapport Kefauver, valable pour les E.-U., nous disions 8 %. Les chiffres d'aujourd'hui publiés dans les rapports annuels suisses, indiquent pour Ciba 8,6 %, pour Sandoz, 6,9 % du chiffre d'affaires (cf. « Finanz und Wirtschaft », du 28 avril 1965)[1].

Avec quels résultats ?

Les nouveaux remèdes

Malgré l'effort considérable des chercheurs, il faut noter que le développement commercial exceptionnel s'accompagne d'une stagnation des découvertes. Quels nouveaux produits chez Ciba et Sandoz ?

Sandoz a introduit dans le marché une nouvelle préparation polyvitaminée ; était-ce nécessaire quand on sait que Roche couvre largement le marché des vitamines ?

Ciba, un nouveau dérivé de la cortisone. Ciba, de surcroît, a introduit sur le marché suisse la pilule contraceptive, que la publicité dans les journaux médicaux qualifie, dans un euphémisme pudique, de « régulateur de la fertilité », cette régulation ou cette régularité étant illustrée par trois berceaux, datés 1967, 1969 et 1971. Quelle prospective ! En fait, il s'agit d'une substance commercialisée par Ciba sur la base d'un brevet américain. Remarquons qu'elle est d'un intérêt commercial évident, puisque cette pilule se prend chaque jour, souvent pendant de nombreuses années ; coût, environ 30 francs par mois.

Enfin, une de ces firmes lancerait prochainement un nouveau médicament contre la douleur. Au moment où les industriels suisses financent une campagne contre l'abus des médicaments, est-ce un nouvel analgésique qu'il importe de commercialiser ?

Naturellement, ces résultats fort maigres ne révèlent pas une incapacité des chercheurs, mais la difficulté de la recherche. Qu'on juge par comparaison avec les résultats américains. En 1963, 199 nouveaux médicaments ont été lancés aux Etats-Unis. Sur ce total, on ne comptait que 16 (soit 8 %) de substances pures mises sur le marché pour la première fois ; en revanche, étaient commercialisés 34 remèdes qui n'étaient que des doublets de produits déjà en circulation ; enfin, 149 médicaments, soit les trois quarts, n'étaient que des mélanges de substances actives connues.

On voit donc (cf. D. P. 24) que la rareté des découvertes n'empêche pas la multiplication des produits, dont le nombre crée en fin de compte un véritable brouillage scientifique.

Quelle est la pharmacie utile ?

Il y avait en Suisse, en 1963, 13 000 spécialités pharmaceutiques mises en vente. Or les cinq grands, c'est-à-dire les quatre trusts bâlois et la maison Wander, qui sont associés en tant qu'industries pharmaceutiques de recherche, disposant de certains services communs, et qui écoulent environ la moitié du volume total des médicaments vendus en Suisse, ces cinq ne produisent qu'un millier de médicaments. De 13 000 à 1000, la réduction est déjà forte.

On ne saurait toutefois louer les maisons qui pratiquent la recherche de limiter ainsi la production ; en fait, on les retrouve derrière quelques-unes des soixante firmes suisses qui contribuent plus particulièrement à l'inflation pharmaceutique. En voici un aveu autorisé :

« Parfois, les fabricants cherchent à surmonter l'obstacle qui se dresse entre leur prestige et leur intérêt commercial, par la création d'un produit de sous-marque. C'est ainsi qu'une grande entreprise fait fabriquer par une plus petite maison qu'elle a rachetée, un produit ayant les mêmes propriétés qu'un médicament célèbre. Seul ce sous-produit fait l'objet de campagnes publicitaires. Le nom du médicament et de la maison changent. Le problème est résolu par une solution élégante. » (R. D. dans l'Ordre professionnel du 22 mai 1965).

Les grandes maisons ne « signent » que mille médicaments. Mais quel est en réalité l'arsenal thérapeutique dont doit pouvoir disposer le médecin, aujourd'hui, pour être capable d'exercer son métier au mieux ?

« Il semble, écrit à ce propos le professeur F. Hoff, dans le numéro de janvier 1964 de « Triangle », la revue médicale de la maison Sandoz, que de nos jours un médecin qualifié doit pouvoir se limiter à une centaine de produits, du moins en ce qui concerne la plupart des problèmes de la médecine pratique courante » ; dans le même texte, le professeur Hoff cite une déclaration du Dr Kohlstaedt, porte-parole de l'Association fédérale allemande de l'industrie pharmaceutique, lequel affirme que le médecin actuel peut se contenter de connaître un maximum de 80 à 100 produits. 100 sur 13 000 !

Les hôpitaux réagissent

Les médecins commencent donc à réagir contre cette inflation. Le résultat de leurs efforts est éloquent. En voici un exemple : Genève possède un hôpital cantonal de mille lits environ ; cet hôpital est un hôpital universitaire, et on peut donc admettre qu'on y pratique une médecine moderne et de qualité. Il a été décidé, il y a quelque temps, que la pharmacie centrale de l'hôpital ne délivrerait à l'avenir — et sauf exception — que des médicaments possédant une substance active, à l'exclusion donc des doublets et des mélanges de substances. L'avantage escompté n'est pas seulement d'ordre pratique (moins de produits à stocker) et économique (possibilité de sélectionner à qualité et à pureté égale, quand un même produit est commercialisé par plusieurs firmes, la préparation la moins coûteuse), mais aussi d'ordre didactique (les jeunes médecins qui poursuivent leur formation à l'hôpital apprennent à connaître les effets thérapeutiques des substances actives et à éviter la poly-dispensation).

Le pharmacien de l'hôpital, le professeur P. Boymond, et les chefs de clinique ont mis au point, d'un commun accord, une liste de produits que la pharmacie centrale de l'hôpital tient à la disposition du corps médical de l'établissement ; cette liste comprend 300 substances actives. Nous sommes donc très loin des milliers de médicaments qui inondent le marché. A ce que nous croyons savoir, l'Hôpital cantonal de Zurich va suivre prochainement l'exemple de l'hôpital genevois, qui est lui-même inspiré de celui de grands hôpitaux américains. A Lausanne, le docteur Magnenat, chef de clinique de l'hôpital Nestlé, déclarait dans le cadre d'une discussion sur le sujet : « Médecine et expérimentation humaine », que des mesures analogues devraient être envisagées à Lausanne.

Pour une centrale d'achat des hôpitaux

Si tous les hôpitaux dressaient une liste des substances actives utiles, les achats pourraient être centralisés et de substantiels rabais seraient obtenus.

On peut en quelques chiffres juger de leur importance. On compte, en effet, en Suisse 429 hôpitaux, groupés au sein de l'Association des hôpitaux suisses (VESKA: Verband Schweizerische Krankenanstalten). Selon le Journal des médecins suisses du 19 mars 1965 qui cite le rapport 1963 de la VESKA, ces hôpitaux groupent 67 000 lits et totalisent 22 000 000 de journées de malades.

L'ensemble de leurs dépenses s'élève à 750 millions. Sur ce montant, la part des produits médicaux est estimée à 70 millions (environ le 9 ou 10 %).

Les dépenses pour les médicaments sont un des postes qui a le plus augmenté ces dernières années. Or l'industrie pharmaceutique livre les médicaments au prix de grossiste. Une économie, importante, est faite en court-circuitant le pharmacien dont la marge moyenne est de 38 % du prix des produits qu'il commercialise. Mais l'industrie, elle, ne fait aucun effort.

Si les hôpitaux suisses se groupaient en une centrale d'achats, sur le modèle du M.M.S.A. américain dont nous avons parlé dans notre numéro 24, des rabais importants pourraient être exigés et leur seraient consentis.

[1] dans les Cahiers d'information de l'industrie pharmaceutique de recherche, février 1965, M. J. Tripod, qui appartient aux cadres de la CIBA, l'estime à 8 - 10 %. A noter que la définition de la recherche, telle qu'elle est conçue par l'industrie pharmaceutique, est assez large. Les firmes y ont d'ailleurs un double intérêt : du point de vue fiscal, et aussi du point de vue de leurs relations publiques. Ainsi, elle comprendrait : la recherche chimique et biochimique, la recherche médicale et biologique, y compris les examens cliniques, la recherche et les contrôles galéniques, la recherche et les contrôles des modalités d'application, la recherche et les contrôles physiques et physico-chimiques, la recherche du procédé de fabrication et ses développements, les contrôles analytiques, à l'exclusion des contrôles au niveau de la production, des activités du département des brevets, à l'exclusion de la protection de la marque de fabrique, et le service bibliographique et de documentation.